## DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Décrêt n° /4-449 du 15 mai 19/4 modifie et arrete du 1° juin 2006 (Modifié par les arrêtés du 29 juillet 2011 et 24 mai 2013)

#### IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS

le soussigné(e) (1)			
omicilié(e) à			

Motif de la demande :	pour le motif suivant (2) :						
	Perte, vol ou destruction du premier livret						
	Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes dont l'acte figure sur le livret						
	Titulaire dépourvu de livret						
	Je motive ma demande par les considérations suivantes (3)						
Conditions de délivrance :	Je sollicite (2) :						
	L'Etablissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'offi- cier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.						
	La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 636 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.						
	Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.						
	A, le						

Signature,

(2) Cocher d'une croix.

<sup>(1)</sup> Noms en lettres capitales et prénoms.

<sup>(3)</sup> Préciser les motifs de la demande.

### QUESTIONNAIRE A REMPLIR

# A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

(1)	(1)
NOM (2)	NOM (2)
1ª partie	1ª partie
2 <sup>nde</sup> partie	2 <sup>nde</sup> partie
Prénoms	Prénoms
3	u(3)
(4)	
(5)	

Mariage contracté à la mairie de \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

#### **ENFANTS**

1	Nom	2	Nom	
	Prénoms		Prénoms	
	Né(e) le		Né(e) le	
	à		à	
	3		(3)	
	·			
3	Nom	4	Nom	
	Prénoms		Prénoms	
	Né(e) le		Né(e) le	
	à		à	
	(3)		(3)	
5	Nom	6	Nom	
	Prénoms		Prénoms 🗉	
	Né(e) le		Né(e) le	
	à		à	
	3:		(3)	
			5	
7	Nom	8	Nom =	
	Prénoms		Prénoms :	
	Né(e) le		Né(e) le	
	à		à .	
	3)		(3)	

(1) Préciser selon le cas « ÉPOUX OU PÈRE » ou « ÉPOUSE OU MÈRE »«

(2) Nom en lettres capitales.

(3) Date et lieu de naissance.

(4) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu de décès.5

(5) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.